



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CHARENTE-MARITIME

Espaces protégés et évaluation
des incidences Natura 2000 en
mer



Plan de l'intervention

- 1- Le réseau Natura 2000 et la gestion des sites
- 2- L'évaluation des incidences Natura 2000 et sa déclinaison aux sports et loisirs en mer : méthodologie-formulaires-guides référentiels
- 3- Le Parc Naturel Marin « Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis » et la mise en œuvre de son plan de gestion
- 4- Les Réserves Naturelles

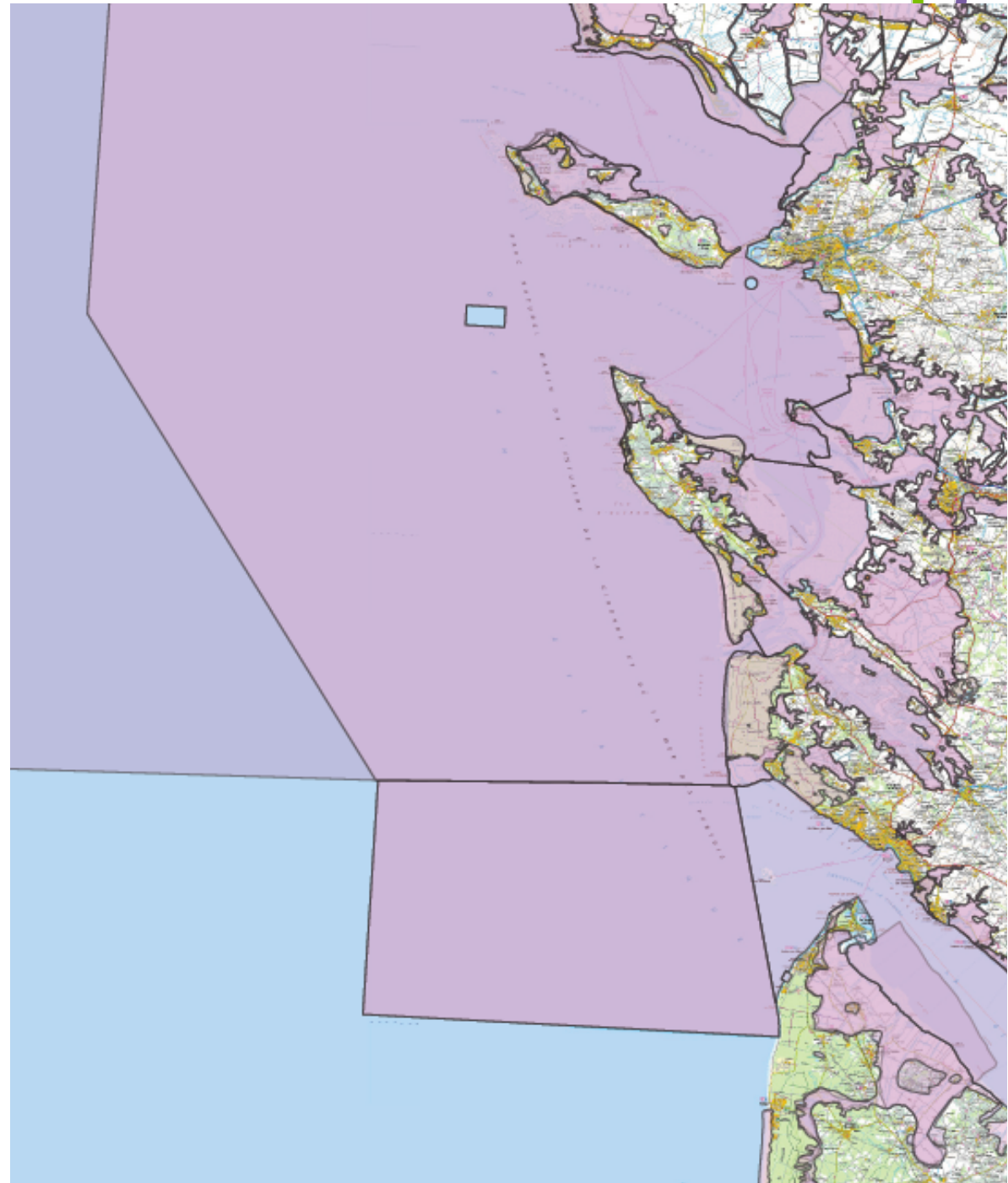


1- Natura 2000 en Charente-maritime : une diversité de milieux terrestres et marins

**Directives Européennes
Natura 2000**

Habitats-Faune-Flore : 1992

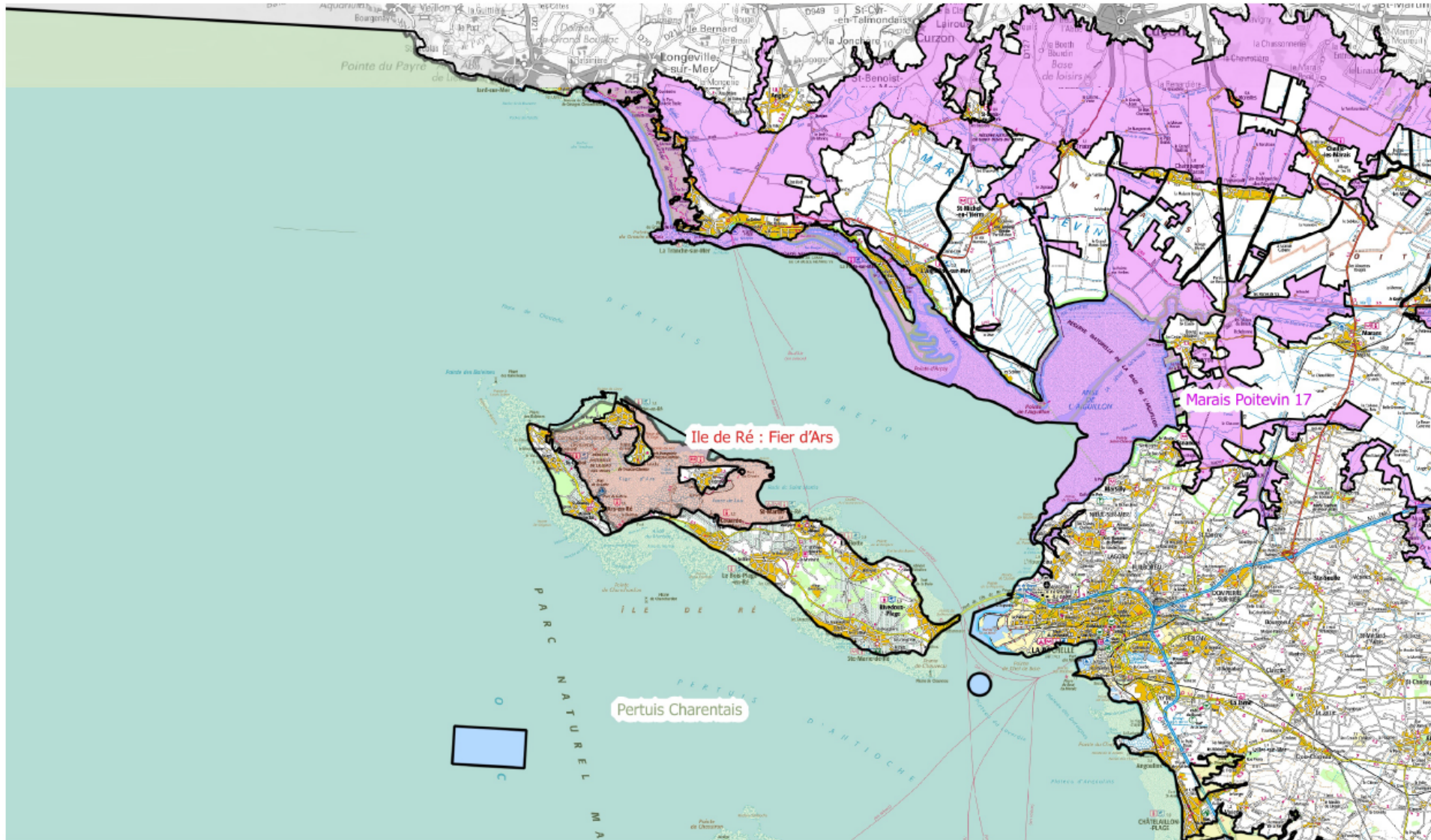
Oiseaux : 1979



1- Natura 2000 en Charente-maritime : une diversité de milieux terrestres et marins

Charente-Maritime

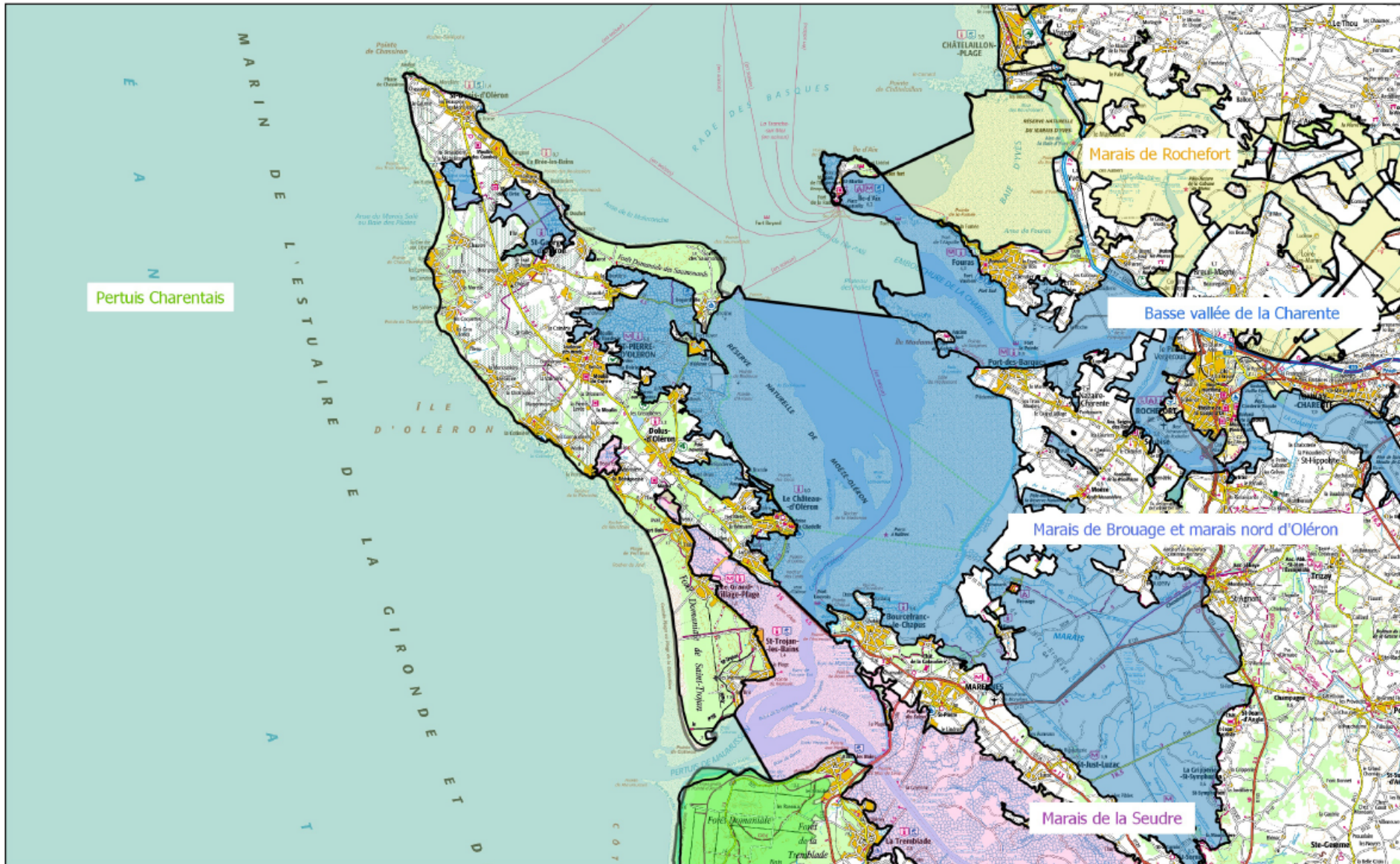
Carte des sites Natura 2000 ayant une partie marine



1- Natura 2000 en Charente-maritime : une diversité de milieux terrestres et marins

Charente-Maritime

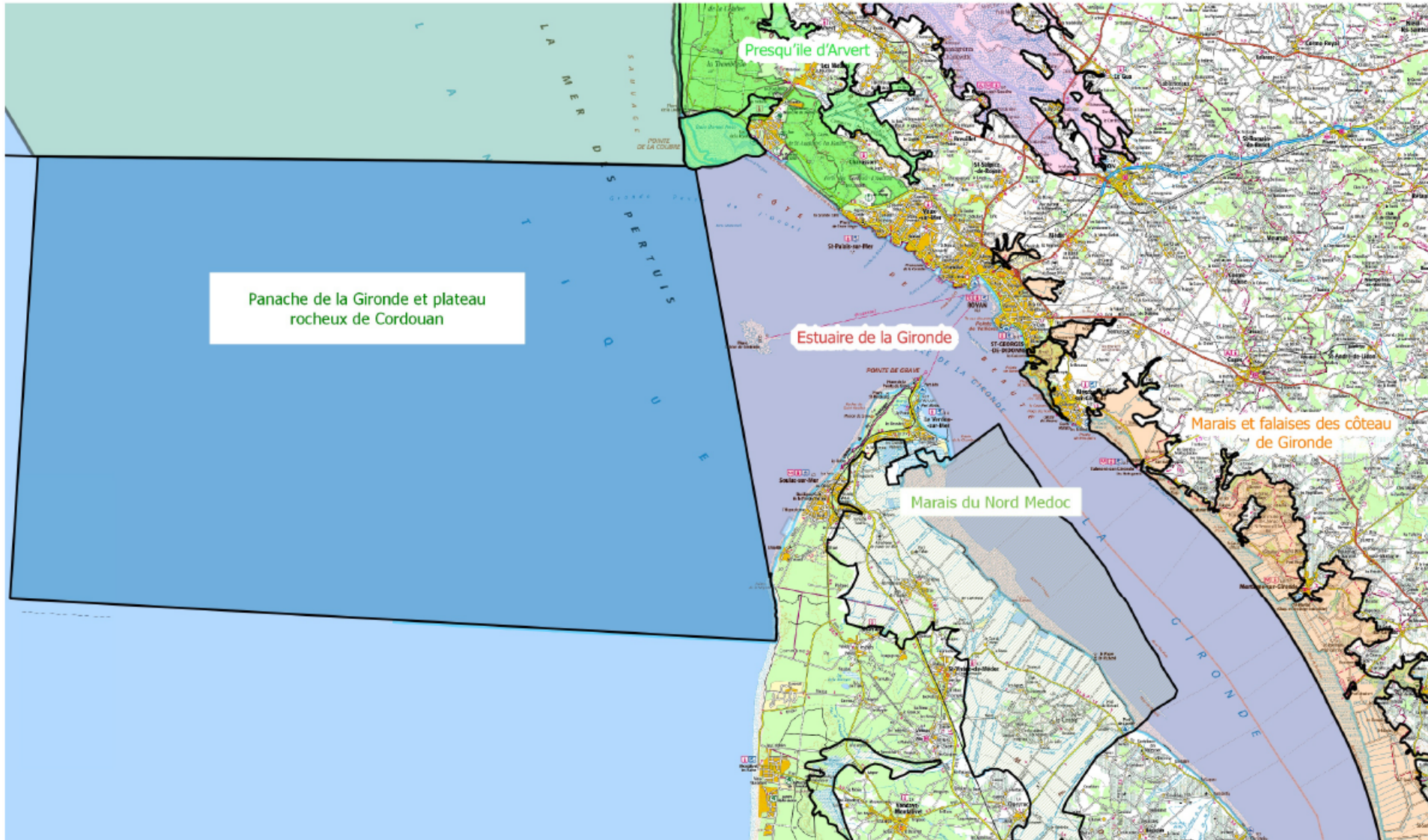
Carte des sites Natura 2000 ayant une partie marine



1- Natura 2000 en Charente-maritime : une diversité de milieux terrestres et marins

Charente-Maritime

Carte des sites Natura 2000 ayant une partie marine



1- Le réseau Natura 2000 : habitats et espèce spécifiques en milieu marin

Habitats et espèces nécessitant la désignation de sites:

- Habitats : 9 en annexe I dont 5 en Poitou-Charentes

1110 : Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine

1130 : Estuaires

1140 : Replats boueux ou sableux exondés à marée basse

1160 : Grandes criques et baies peu profondes

170 : Récifs

- Espèces :

- 14 espèces retenues en annexe II DH : 9 en Poitou-Charentes (Esturgeon européen, lamproies, grande alose, grand dauphin, marsouin commun, phoque gris...)
- 60 oiseaux marins (annexe I et migrateurs) : 24 en Poitou-Charentes (Puffin des Baléares, Plongeurs, Mouettes, Sternes....)



1- Le réseau Natura 2000 et la gestion des sites

Quelques habitats types des milieux marins :



Figure 11 : Herbier à *Zostera noltei* exondé – Espace intertidal île d'Oléron



Figure 37 : Schorre sur l'île de Ré - photographie O. Larrey, Biotope, 2010



Figure 39 : plage de Gatseau sur l'île d'Oléron - photographie O. Larrey, Biotope, 2010



1- Le réseau Natura 2000 et la gestion des sites



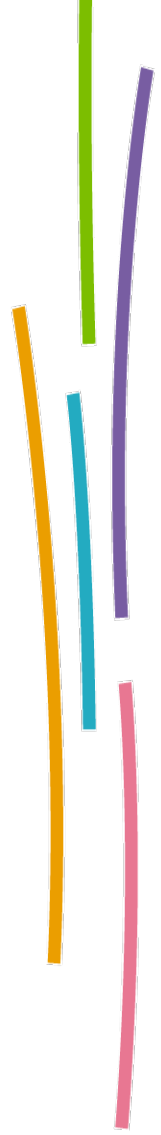
Figure 33 : Platiers rocheux - Photographie O. Larrey, Biotope, 2010



Figure 7.13 : Les champs de blocs - Photo © M. Le Duigou



Récifs d'hermelles (Oléron)



2- L'évaluation des incidences Natura 2000 et sa déclinaison aux activités en mer

Arrêté du Préfet maritime de l'Atlantique du 24 juin 2011

ARRETE

Article 1^{er} : Le présent arrêté fixe la liste locale, prévue au 2° du III de l'article L. 414-4 du code de l'environnement, des documents de planification, programmes, projets, manifestations et interventions entrant dans un régime d'autorisation, d'approbation ou de déclaration et soumis à l'évaluation des incidences Natura 2000 en mer, pour la façade maritime Atlantique.

Article 2 Sont soumises à évaluation d'incidences, dans le cadre prévu à l'article 1 du présent arrêté, les activités suivantes :

1. Les manifestations nautiques en mer soumises à déclaration dans les conditions fixées par l'arrêté interministériel du 3 mai 1995 lorsqu'elles sont pratiquées dans ou à proximité d'un site Natura 2000 désigné au titre de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ou de la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
2. Les initiations et randonnées encadrées en véhicules nautiques à moteur pratiquées dans le cadre d'un agrément délivré dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 1er avril 2008 susvisé lorsqu'elles sont pratiquées dans ou à proximité d'un site Natura 2000 désigné au titre de la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages ou de la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
3. Les manifestations aériennes de faible et moyenne importance soumises à autorisation dans les conditions fixées par l'arrêté ministériel du 4 avril 1996 susvisé, lorsqu'elles sont pratiquées dans ou à proximité d'un site Natura 2000

2- Dispositif réglementaire : Evaluation des incidences Natura 2000 applicable aux sports et loisirs en mer

Objectif :

Concilier protection de l'environnement et activités humaines en s'assurant qu'un projet ou une manifestation sportive n'a pas d'effet significatif sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire présents dans les sites Natura 2000.

ANTICIPER POUR MIEUX PRESERVER

Evaluation Natura 2000 a plusieurs niveaux :

- **Absence d'impact** : *fiche de sensibilisation*
- **Impacts potentiels** : *évaluation approfondie* avec mesures d'atténuation ou visant à supprimer les impacts

2- Dispositif réglementaire : Evaluation des incidences Natura 2000 applicable aux sports et loisirs en mer

Qui fait quoi ?

- L'organisateur fournit un dossier d'évaluation d'incidences Natura 2000 qui doit comprendre:

- 1- une description de l'activité ;
- 2- une cartographie précise ;
- 3- un exposé des incidences et des mesures prises pour les supprimer ou les atténuer

- L'autorité décisionnaire : vérifie la compatibilité de l'activité avec les objectifs de conservation des sites Natura 2000



2- L'évaluation des incidences Natura 2000 et sa déclinaison aux activités en mer

Comment évaluer les incidences du projet ?

Étape 1 : Identifier les habitats et les espèces potentiellement concernés :

- **Habitats** : vasières, bancs de sable, végétation de haut de plage, plage, herbiers...
- **Espèces** : mammifères marins – oiseaux marins – oiseaux de marais...

Étape 2 : Effets potentiels sur ces habitats et ces espèces

- **Habitats** : altération / destruction en cas de présence d'installations terrestres sur la plage, de pollution du milieu, de débarquement dans certains secteurs...
- **Espèces** : dérangement (sonore ou autre) / risque de collision

Étape 3 : Les effets potentiels identifiés se traduisent-ils en incidences significatives ?

- **Habitats** : en cas de destruction d'un habitat par exemple
- **Espèces** : en cas de dérangement d'une espèce notamment dans une période sensible : alimentation – repos – reproduction.

Mesures d'évitement et de réduction mise en œuvre dans le cadre de la pratique de l'activité : adaptation des pratiques (ex : circuit/ période de l'année)
Formation – Information – Évitement de secteurs sensibles...

2- L'évaluation des incidences Natura 2000 et sa déclinaison aux activités en mer

Outils d'aides mis à disposition :

➤ Sur le site internet de la Préfecture

Un formulaire adapté permettant de répondre aux exigences du code de l'environnement au travers de plusieurs questions types (zones de navigation - nombre de participants-identification des rejets- nuisance sonore....)

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Mer-littoral-et-securite-maritime/Nautisme>

<http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Espaces-naturels-et-biodiversite/Natura-2000-sur-terre-et-sur-mer>

➤ Pour recueillir de la connaissance sur les habitats et les espèces :

- Site internet DREAL Nouvelle-Aquitaine
- INPN inventaire national du patrimoine naturel



2- Le réseau Natura 2000 et la gestion des sites

Les oiseaux : de quoi parle-t-on exactement ?

(tous ces exemples sont « marins »)

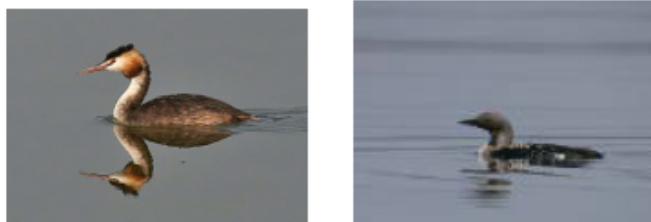
Les oiseaux marins



Les limicoles et échassiers



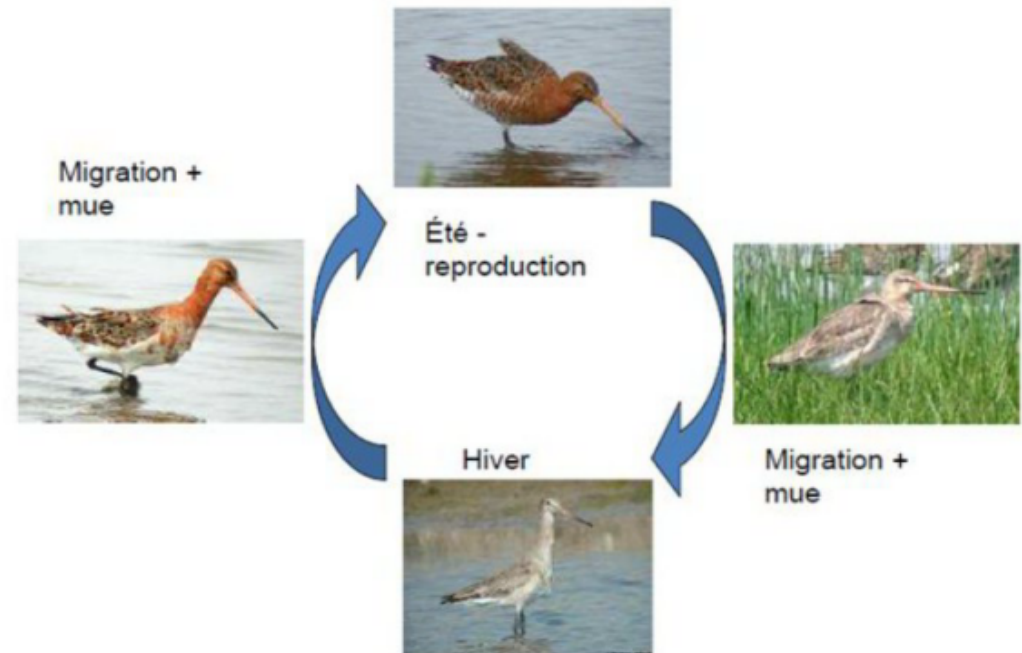
Les grèbes et plongeurs



Les alcidés (pingouins)

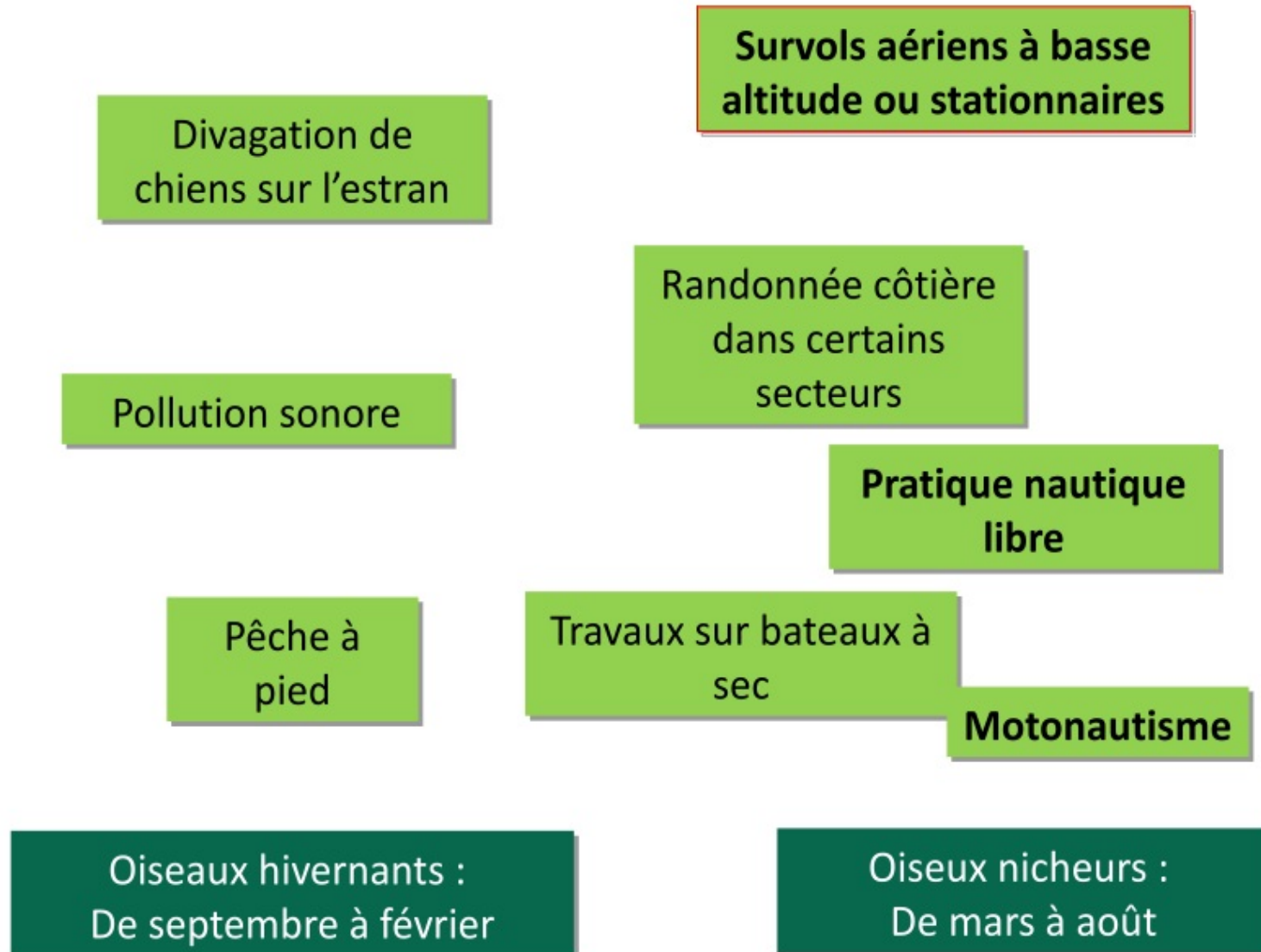


Les anatidés (canards)



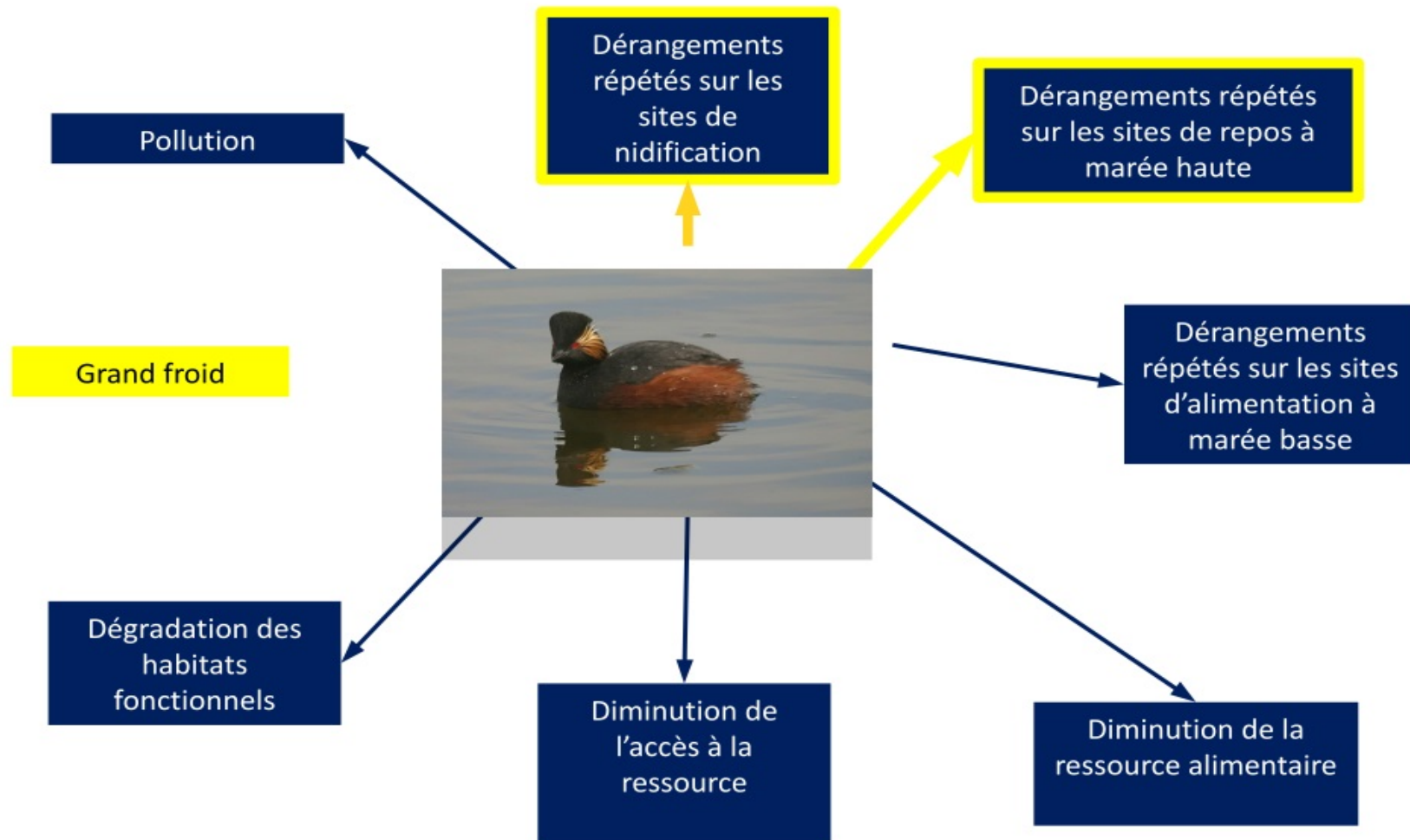
2- Pressions potentielles sur les espèces

Sources de dérangement pour les oiseaux et les mammifères marins



2- Pressions potentielles sur les espèces

Les oiseaux : sensibilités et pressions potentielles



2- Le réseau Natura 2000 et la gestion des sites

Les mammifères marins : de quoi parle-t-on exactement ?

Sensibilités et pressions potentielles :

- Dérangement en zone littorale (globicéphale noir, phoques)
- Bruit sous-marins
- Pollution



Dauphin commun



Grand dauphin



Globicéphale noir



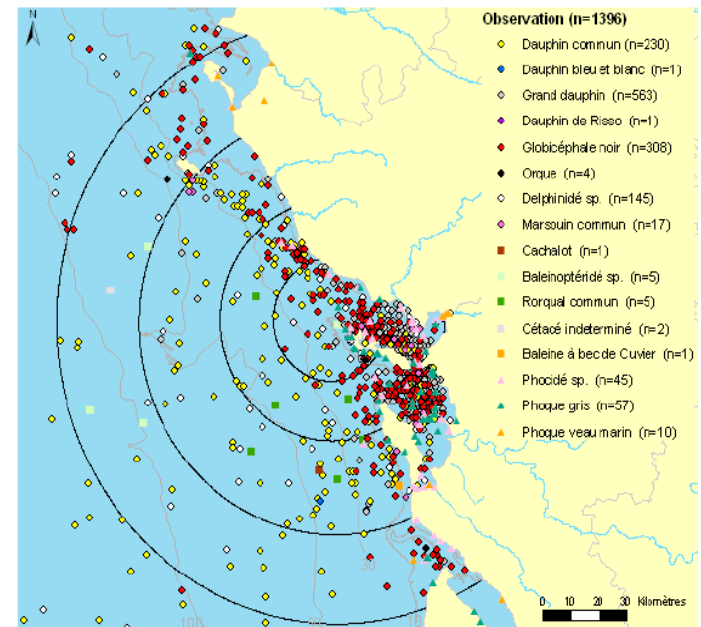
Marsouin commun



Petit rorqual



Phoque gris



Observations opportunistes de mammifères marins 1970 - 2008

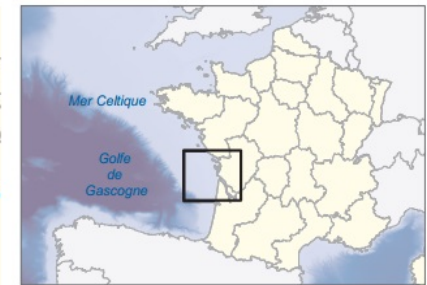
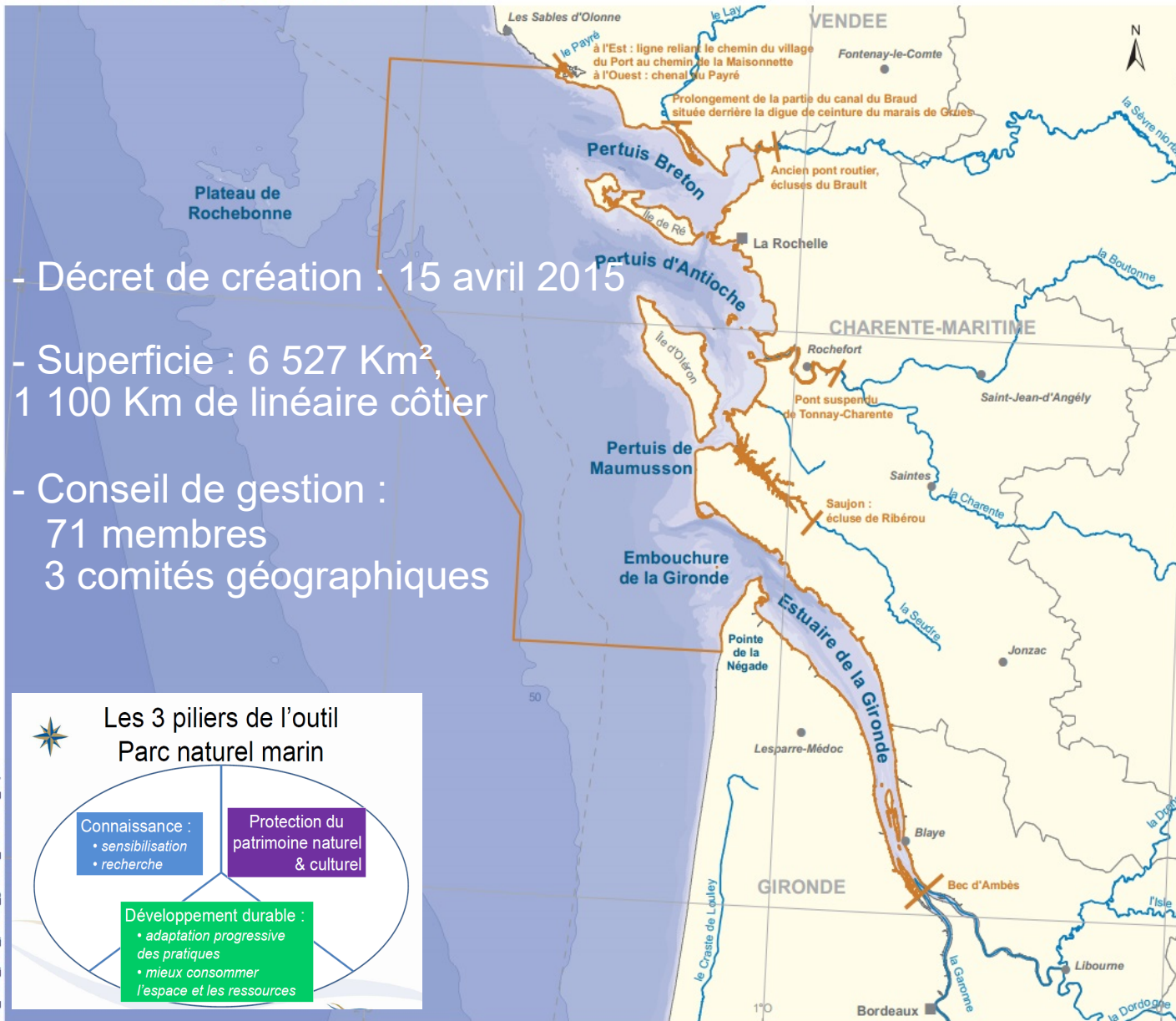
3- Le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

PARC NATUREL MARIN DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE ET DE LA MER DES PERTUIS

Périmètre du parc naturel marin

EDITEE LE :

27/03/2015



- Décret de création : 15 avril 2015

- Superficie : 6 527 Km²,
1 100 Km de linéaire côtier

- Conseil de gestion :
71 membres
3 comités géographiques

Limite du parc naturel marin

- Périmètre du parc naturel marin
- Bec d'Ambès
- Limite dans les estuaires

Limite administrative

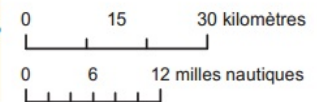
- Préfecture
- Sous-préfecture
- Limite de département

Délimitation maritime française *

- Limite de la mer territoriale

Bathymétrie

- Isobathe (en mètre)

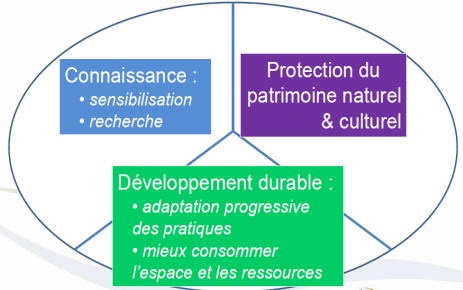


Sources des données : AAMP, IGN/SANDRE, IGN, SHOM*
* (ne pas utiliser pour la navigation)
Système de coordonnées : Lambert 93 / RGF93 / IAG GRS 1980
Coordonnées géographiques du carroyage : WGS84



Agence des aires marines protégées

Les 3 piliers de l'outil Parc naturel marin



3-Le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Ses spécificités :

- Vaste, avec un important linéaire côtier
- 6 estuaires : fort lien terre-mer
- Sur 3 départements et 2 régions, 117 communes
- Usages et activités multiples concentrées sur un même espace aux caractéristiques naturelles uniques
- Présence importante d'activités économiques et touristiques



3- Le Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis – Plan de gestion

Art. L. 334-5 du code de l'environnement :

« Le plan de gestion détermine les mesures de protection, de connaissance, de mise en valeur et de développement durable à mettre en œuvre »

« Il est révisable au bout de 15 ans »

« L'État, les collectivités et les organismes qui s'associent à la gestion du parc veillent à la cohérence de leurs actions avec les mesures du plan de gestion ».

Le plan de gestion est un document stratégique, qui traduit l'ambition du conseil de gestion pour son territoire marin

Il organise une vision intégrée de la gestion de la mer entre protection, développement durable et connaissance

Il est en cours d'élaboration avec les membres du conseil de gestion et doit être validé en avril 2018.



3- Le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Enjeux environnementaux relevés lors de la phase de concertation concernant les sports nautiques (avant la création du PNM) :

- Faire des structures nautiques, des acteurs importants de la démarche environnementale du parc;
- Faire des sports nautiques, des diffuseurs de bonnes pratiques environnementales ;
- Associer et rassembler les acteurs du sport et de l'environnement ;
- Mettre en place, avec les acteurs, des outils de connaissance du milieu marin et de protection et de sensibilisation au respect du milieu dans lequel ils pratiquent.

Ces éléments sont actuellement remobilisés dans le cadre des travaux d'élaboration pour définir les objectifs à long terme (résultats attendus à 15 ans).

4- Les Réserves Naturelles Nationales

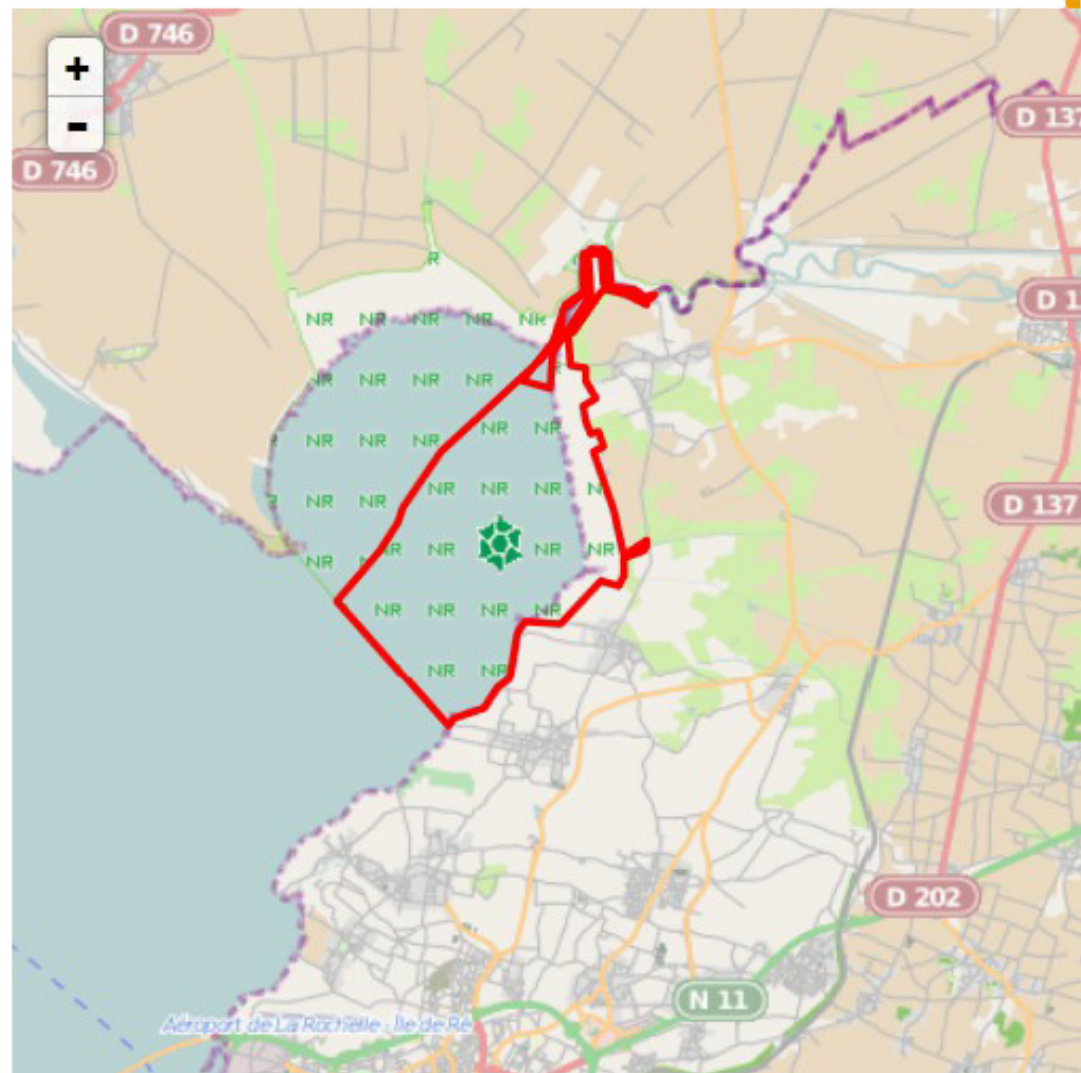
Des réglementations spécifiques

Les parties maritimes des Réserves Naturelles Nationales :
exemple pour la Charente-Maritime



4- Les Réserves Naturelles Nationales

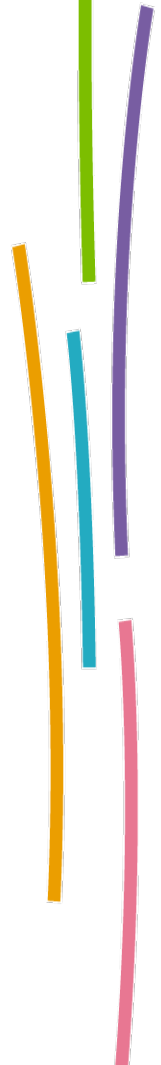
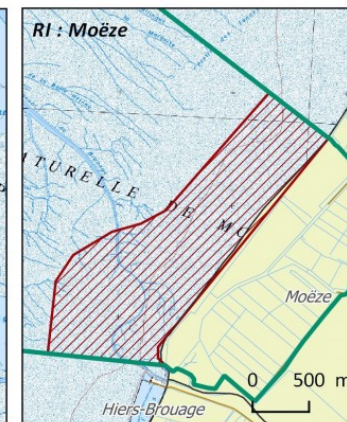
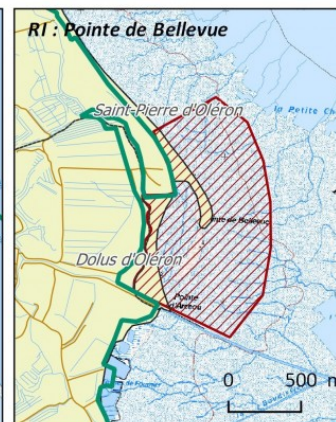
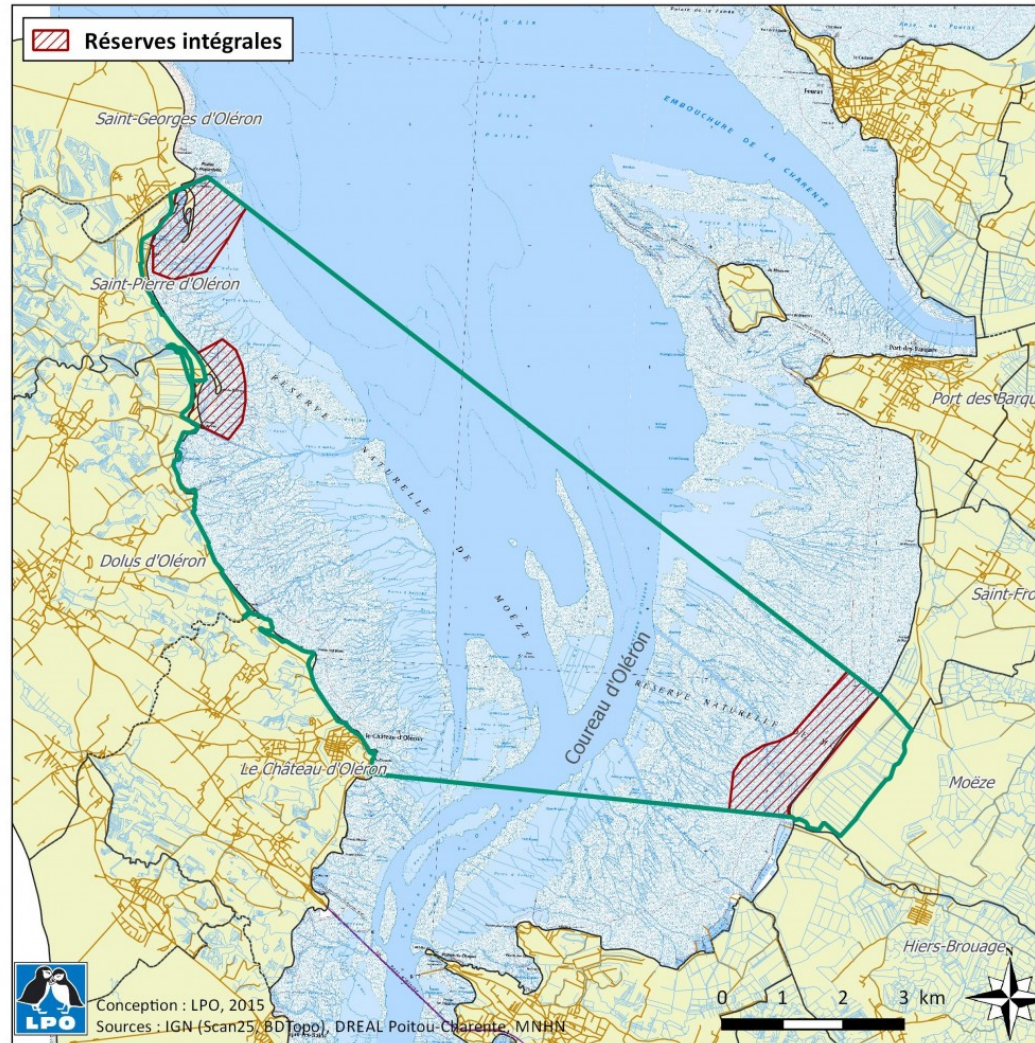
Baie de l'Aiguillon



Les navires et engins à moteurs (jet ski) non liés aux activités professionnelles autorisées sont interdits côté Charente-Maritime où le tourisme nautique est limité au chenal de la Sèvre.

4- Les Réserves Naturelles Nationales

Réserve Naturelle de Moëze - Oléron



4- Les Réserves Naturelles Nationales



Merci de votre attention

